On ne se trouve donc, ni dans le cas de l'article 2, ni dans le cas de l'article 10 de la loi de 1889.

L'immeuble de la rue Cadet que M. Prache a prétendu appartenir à la maçonnerie, appartient à une Société immobilière régulièrement constituée le 18 août 1888, au capital de 915,000 francs divisé en 1830 actions qui sont nominatives ou au porteur et peuvent être transmises à quiconque. Cette société paie une taxe annuelle de mainmorte de 1923 fr.

M. Prache a dit que le Grand-Orient n'ayant pas fait sa déclaration, encourt les pénalités de l'article 8 de la loi de 1901.

La loi de 1901 a voulu assurer aux associations une liberté entière et absolue, mais à une condition, c'est qu'à côté d'elles il ne se constituera pas un être moral pour lequel on viendra demander à l'Etat certaine protection. Si cet être moral se constitue, l'association doit faire la déclaration.

Or, les Loges n'ont jamais eu l'intention de constituer à côté d'elles cet être moral qui aura des droits privés, personnels; donc elles vivent sous l'empire de la liberté absolue.

M. Prache avait déposé, dans la loi de 1901, un amendement tendant à enlever cette liberté *aux associations maçonniques.* Il a retiré cet amendement, mais, repris par M. Viviani, il n'a recueilli que trois voix, parmi lesquelles ne figurait pas celle de M. Prache.

Les associations en question jouissent donc de la liberté parce qu'elles n'ont pas de patrimoine et ne demandent pas à ester en justice. (Très bien, très bien! *à gauche).*

On a parlé des cotisations, M. Waldeck-Rousseau a indiqué que la déclaration ne constituait que l'acte de naissance d'un être juridique; il s'est expliqué sur les sociétés qui reçoivent des cotisations.

M. Grousseau — Le Gouvernement actuel fait-il sienne, sur ce point, la doctrine du Ministère précédent?

M. le ministre de la Justice rappelle qu'il a dit au Sénat que les associations qui recevaient des cotisations devaient se soumettre à la déclaration; il n'a pas été victorieux comme rapporteur; il s'est incliné.

Il s'en rapporte à la doctrine émise par le gouvernement précédent.

M. le ministre de la Justice — En résumé, les associations maçonniques n'ont pas besoin de se déclarer puisqu'il n'a pas été démontré qu'elles possédaient un patrimoine.

M. Praché a dit qu'il fallait poursuivre la Franc-Maçonnerie parce qu'elle a un but illicite.

En réalité, elle poursuit un but philosophique, un but d'émancipation sociale, de fraternité, de solidarité; au point de vue patriotique elle ne le cède à aucune association. (Applaudissements à gauche.)

M. Prache dont la clarté et la concision ne sont pas les qualités maîtresses, refait au milieu de la lassitude de la Chambre son discours de vendredi dernier. Il termine *ainsi :*

On est en présence d'une association clandestine, qui dissimule son actif aux yeux du public.

Dans ces conditions, le Gouvernement a le devoir de faire appliquer la loi.

On lui a montré une liste de mandataires, qui, en réalité, sont des propriétaires. (Applaudissements *au centre et à droite.)*

Voix nombreuses. — A vendredi!

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi.

Lundi, à 2 heures, séance publique.

La séance est levée à 6 heures 10.

***

SÉNAT

L'Enseignement Congréganiste

M. de *Las Cases* continue son discours commencé dans la séance d'hier.

L'orateur fait l'historique des « services » rendus à la cause de l'instruction par les frères des Ecoles chrétiennes et les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Les frères furent reconnus officiellement par un décret du 17 mars 1808.

L'orateur dit qu'il y a aux colonies 500 écoles congréganistes ayant 78.000 élèves, qui enseignent aux enfants « l'amour de la nationalité française ».

Il tente vainement de réfuter les arguments présentés par le rapporteur.

L'orateur cite quelques définitions prises dans leurs livres et il estime qu'il n'en est pas de plus nobles, de plus vraies, de plus désintéressées.

Ce n'est pas seulement par leurs livres, par leurs écoles, que les Frères ont acquis des titres à la reconnaissance publique. On sait leur belle conduite en 1870.

M. Clémenceau. — Et les laïques?

M. de **Las-Cases.** — Les laïques n'ont pas été moins braves, je le sais.

Quoi de plus démocratique que l'origine des Frères de la doctrine chrétienne, que leur habit, que leur genre de vie, que leur effort quotidien? (Vifs applaudissements).

Consultez le peuple français; faites un referendum. Vous verrez ce que le peuple vous répondra.

M. Defarge.— Les élections municipales vous ont répondu.

DISCOURS DE M. COMBES

M. Combes, président du Conseil, dit qu'il vient à la tribune, moins pour répondre à l'éloquent discours du précédent orateur que pour rappeler brièvement sur quelles bases repose le projet de loi. Les questions qu'il soulève ont déjà été examinées au cours des débats des trois dernières années. Elles ont certainement fait un pas.

Les amis des congrégations ont renoncé à soutenir que les associations religieuses ont des droits inhérents à leur existence même. Ils n'invoquent plus aujourd'hui, pour qu'on leur conserve le droit d'enseigner, que deux considérations principales, que je vais passer en revue.

La première est que le droit d'enseigner constitue un attribut essentiel de la personne humaine *On dit que l'homme naît avec* le droit de penser librement; que *la liberté de penser implique* celle de communiquer sa pensée, que celle-ci, enfin, inclut la liberté d'enseigner.

Cette thèse séduisante a été développée à la tribune avec une grande habileté par l'honorable M. Ch. Dupuy. Je ne l'offenserai pas en disant qu'il ne m'a point convaincu.

M. Ch. Dupuy. — Ni vous non plus (Rires).

M. Combes. — Attendez. Je n'ai pas encore ébauché ma démonstration (Rires).

Voix à droite — Nous connaissons votre thèse.

M. le Président du Conseil. — Personne ne met en question la liberté de penser, ni la liberté de croire, ni celle de communiquer des opinions. Mais c'est une question de savoir si ces libertés impliquent le droit d'enseigner.

Mes contradicteurs l'affirmeront. Mais ceci n'est qu'une affirmation.

Il faudrait le justifier, et c'est ce qu'on n'a pas encore fait. Le droit d'enseigner, en effet, n'est pas un droit naturel, ainsi qu'on se plaît à le déclarer gratuitement. Enseigner, c'est faire tout autre chose que penser et communiquer sa pensée. C'est s'adresser à l'enfance, à l'adolescence, c'est former les jeunes esprits. Or, ces jeunes esprits *ont un droit certain que nul ne conteste,* celui d'être protégés par l'autorité publique contre les aberrations de leurs maîtres.

C'est pourquoi tous les gouvernements ont toujours réglementé l'exercice de la liberté d'enseignement. On ne peut donc pas soutenir qu'il s'agit ici d'une liberté de droit naturel (Applaudissements à gauche).

Je sais qu'en énonçant cette doctrine qui me *semble évidente,* je m'expose à mille accusations. A entendre certains de nos adversaires, il semblerait qu'il n'y ait plus actuellement en France qu'un peuple d'esclaves asservis par quelques despotes (Rires à gauche).

Ceux qui nous dénoncent ainsi à l'Europe comme les contempteurs de toutes les libertés, sont précisément ceux qui, soumis au syllabus, sont obligés par leurs croyances, d'adhérer à des décisions pontificales qui condamnent toutes nos libertés. (Vifs applaudissements à gauche).

Aussi, quand l'honorable M. Charles Dupuy s'associe momentanément, comme il le fait aujourd'hui à M. de Lamarzelle, il s'expose à ce que demain les alliés auxquels il donnait son concours, se retournent contre lui.

Le droit d'enseignement est un droit bien différent du droit de penser qui appartient à tous. Le gouvernement ne viole pas un principe de liberté parce qu'il refuse le droit d'enseigner aux congrégations.

Toute la question est de savoir si ce refus est justifié.

L'interdiction d'enseigner aux faillis non réhabilités (Exclamations).

M. Tillaye. — N'appelez pas faillis ceux dont vous prenez les *biens (Vifs applaudissements à* droite et sur divers bancs au centre).

M. le Président du Conseil. — Cette interdiction se justifie par des raisons d'incapacité.

Les congréganistes sont incapables d'enseigner parce qu'ils se sont affranchis des devoirs communs des citoyens.

Ils dérogent à la règle commune; ils s'exonèrent des charges les plus lourdes (Bruit).

M. Bérenger. — Il en est de même du prêtre.

M. Lintilhac. — Cela a été dit par le vicomte Lainé en 1825.

M. le **Président du Conseil.** — La vie évangélique exclut la famille et renie ainsi la base fondamentale de la société (Bruit).

(Des interruptions ne parviennent pas jusqu'au bureau).

M. le **Président du Conseil.** — Elle est incompatible avec les diverses variétés de la vie humaine.

M **Delahaye.** — Et les Chartreux? (Bruit à gauche).

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. le **président du Conseil.** — Il ne nous est pas permis d'en encourager l'expansion. Je demande sur ce point l'avis de M. **Piot.** (Sourires à droite).

La vie évangélique rend les congréganistes impropres à donner l'enseignement pour la vie... sociale.

Mes opinions sont formées sur ce point; il n'y a pas lieu d'insister.

Le dévouement ne suffit pas pour dresser la jeunesse aux devoirs de la vie; pour pouvoir les enseigner il faut les pratiquer soi-même. (Applaudissements à gauche).

On a dit que nous portions atteinte à la liberté du père de famille, mais la société a le devoir de *protéger le droit de l'enfant lorsque le père remet son enfant à autrui pour le faire instruire.*

Les congréganistes ont constitué des associations en dehors de l'école qui ont contribué à former dans ce pays un courant de réaction.

L'unité morale de notre pays s'en trouve compromise.

M. Le Provost de Launay. — M. Chabert se charge de la rétablir. (Bruit).

M. le **Président du Conseil.**— De quel droit prononcez vous ce nom ici? (Bruit).

M. le **président,** — Je vous rappelle à l'ordre M. Le Provost de Launay.

M. le Président du Conseil. — On s'est raillé quelquefois de cette préoccupation d'unité morale. Ici même, M. Ch. Dupuy... (Interruptions) l'a déclarée *impossible.* M. Gourju nous a expliqué que la seule unité possible et désirable était l'union sur le champ de bataille. (Interruptions.)

Entendons-nous. Personne ne caresse l'idée de couler dans le même moule l'esprit de tous les jeunes Français.

Personne ne nourrit l'illusion qu'il est possible d'inspirer à la nation tout entière une seule et même conception politique, philosophique ou *sociale.*

Mais nous croyons qu'il n'est pas chimérique de considérer comme souhaitable et comme praticable de réaliser dans la France contemporaine ce que l'ancien régime avait si bien réalisé dans la France d'autrefois.

Un seul roi, une seule foi; telle était alors la devise.

Cette maxime a fait la force du Gouvernement monarchique. Serait-il donc interdit au Gouvernement démocratique d'en trouver une qui soit analogue et qui corresponde aux exigences du temps présent? (Applaudissements à gauche.)

Eh bien, cette unité d'un nouveau genre, mais aussi nécessaire qu'autrefois à la force du pays, sont-ce les congrégations qui peuvent nous la donner?

Non, parce que les congrégations sont soumises de par leur institution même à des obligations qui rendent leur mission éducatrice incompatible avec les nécessités d'existence d'une démocratie au XXe siècle. (Interruptions à droite).

L'orateur développe cette dernière considération en s'appuyant sur les vœux que prononcent les religieux, vœux qui les placent en dehors de la société commune.

Il conclut en ces termes :

Les congrégations sont le passé. Elles ont aidé la monarchie à faire son œuvre dans le passé. Les temps sont révolus. L'heure est venue où elles doivent rejoindre la royauté dans les limbes de l'histoire. (Applaudissements répétés à gauche).

La séance suspendue à 4 heures 1/4 est reprise à 5 heures moins 10.

M. de **Marcère** combat la thèse de M. le Président du Conseil.

Que sera, dit-il, cette société que vous désirez former? Il y a longtemps qu'on l'a dit, ce sera une société sans Dieu, ni maître. Plus exactement, je dirai que vous reconnaissez pour déesse la raison et *je vous plains si elle vous suffit.*

Cette société nouvelle avait aussi son maître. Ce maître, c'est le barbare du dedans ou le barbare du dehors. On donne dans vos écoles publiques une instruction antisociale et antipatriotique.

Le Président du Conseil — Vous n'avez pas le droit d'apporter ici cette affirmation sans y joindre des preuves. Ce que vous dites est le *contraire de la vérité. (Très bien, très bien! à* gauche). M. de Las Cases a tout à l'heure rendu à l'enseignement laïque l'hommage qu'il mérite.

M. de Marcère — Votre loi est une attaque contre les croyances de ce pays. J'espère que le *Sénat ne voudra pas l'adopter.*(Applaudissements à droite).

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance *qui est fixée à mardi 28 juin,* à 2 heures.

La séance est levée à 5 heures 30.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

France

Une désertion par amour

Clermont Ferrand, 24 juin. — Le conseil de guerre du 13e corps a jugé hier une intéressante affaire de désertion par amour.

Georges Huguet, *originaire de la Charente,* était caporal au 105e d'infanterie, à Riom, quand il fit la connaissance d'une jeune fille employée dans un café de cette ville. Ils s'aimèrent.

Un après-midi, à l'heure de l'apéritif, un civil voulut plaisanter avec l'amie du caporal. Celui-ci se fâcha : dispute, rixe, arrivée de la *police, procès-verbal contre le civil,* arrestation du militaire, qui fut cassé de son grade, redevint simple soldat, et fut versé au 98e d'infanterie, en garnison à Roanne.

Georges Huguet adorait sa maîtresse et en était très aimé; ils s'étaient promis de se marier, afin de légitimer un enfant qui allait naître de leurs relations.

Le 5 mars, Georges Huguet arrivait à Roanne; le 15, il apprenait qu'il était père. Il voulut partir pour Riom, pour embrasser le nouveau-né... et la maman par la même occasion; il n'osa point demander une permission, craignant qu'elle ne lui fût refusée.

Le 20 avril, il se faisait porter malade, et *tandis que son bataillon accomplissait des* manœuvres aux environs, il sautait le mur, courait à la gare et se rendait à Riom.

Georges Huguet, qui a toujours eu une bonne conduite au régiment, avait l'intention de faire une absence de deux ou trois jours à peine; mais, à son arrivée, il trouva son enfant assez gravement malade et la mère très affaiblie. *Le devoir lui* commandait de rentrer à Roanne; l'amour le retenait à Riom. Le 12 mai, comme il se rendait à la mairie *pour faire la déclaration de reconnaissance* du bébé, il était arrêté et ramené entre deux gendarmes à Roanne.

Le conseil de guerre l'a condamné à deux mois de prison.

Rixe mortelle

Chalon-sur-Saône, 24 juin. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, au débit Pichard, levée du canal, à Chalon, on célébrait la fête de M. Jean-Baptiste Vélard, trente ans, chauffeur, quand les sieurs Alexandre Reviron, trente-six ans, *Philibert Reviron,* trente ans, François Montchanin, vingt-six ans, pénétrèrent dans l'établissement pour un motif futile.

Une discussion s'éleva, et les Reviron et Montchanin, armés de couteaux-poignards, tombèrent sur Vélard et ses amis, Diconne, 32 ans, et Viallet, 25 ans, manœuvres.

Vélard tomba mortellement frappé, la gorge ouverte d'un coup de couteau; quant à Viallet et Diconne, ils ont été transportés à l'hôpital dans un état grave. Les trois meurtriers ont été arrêtés aussitôt.

Assassinat d'un notaire

Nîmes, 24 juin. — M. Bertrand, notaire à Aramon, a été assassiné hier après-midi par un de ses *clients nommé Camille Cuigues,* de Meynes. Cet individu s'était porté sur la grand route, armé d'un fusil, attendant le passage du notaire. Quand celui-ci arriva, il tira et le tua net.

Le mobile du crime serait la vengeance. A la suite d'un acte passé chez Me Bertrand, le nommé Cuigues manifestait depuis quelque temps une vive irritation contre le notaire.

Belgique

Une femme tuée par un motocycle à Wytschaete

Mercredi après-midi, Mme Marie-Thérèse Wildermeersch, veuve Depuydt, rentière à Wytschaete, a été renversée, à quelques mètres de son domicile par un motocycle *que montait* le voyageur de MM. Baus frères, négociants en fer à Ypres.

Jeudi matin la victime de cet accident est morte.

On attend la descente du Parquet d'Ypres.

Autres Pays

Un scandale en Italie

Rome, 24 juin. — Le *Giornale d'Italia* dit qu'à la suite d'une enquête sur l'administration des téléphones, l'autorité judiciaire a lancé un mandat de comparution contre le baron Tossizza, président du Conseil d'administration *de la société italienne des téléphones, résidant* à Paris, et contre l'ingénieur Cologro, directeur général, et l'ingénieur Ortensi, secrétaire général de la Société.

M. Tossizza sera interrogé, ajoute le *Giornale d'Italia,* par une commission rogatoire qui a été envoyée à l'ambassade d'Italie à Paris.

Un déraillement

Saragosse, 24 juin. — Le train-courier a déraillé en traversant un pont sur la rivière Jiloca au kilomètre 15, entre Calamocha et Luca. Le train a été incendié, il y a une trentaine de morts et de blessés, dont l'identité n'a pas encore été établie.

La catastrophe du chemin de fer est due à l'écroulement du pont d'Entrambas-Aguas, miné par les dernières inondations.

La locomotive et deux wagons sont tombés dans la rivière; les autres wagons ont été entièrement brûlés.

Notre Bloc-Notes

Le président de la République s'est rendu au Panthéon ce matin, à neuf heures, avant le Conseil des ministres, pour visiter le tombeau du président Carnot. C'est aujourd'hui le dixième anniversaire de la mort du regretté président.

— On mande de Rome qu'hier matin, à sept heures et demie, le roi s'est rendu au Panthéon où il était attendu par les ministres, les hauts fonctionnaires de l'Etat et par le commandant du *corps d'armée de Rome avec tous les officiers* généraux, pour présider à la cérémonie funèbre de la translation des dépouilles du roi Humbert.

— On télégraphie de Salonique que le caïmakan de Stroumitza signale au vali une rencontre qui a eu lieu hier soir dans la forêt près du village de Castro entre les troupes et quarante insurgés.

Il y a eu un soldat tué.

Le lendemain matin, on a trouvé sur le lieu du combat un insurgé blessé qui a été reconnu être un amnistié.

On a trouvé encore trois fusils, deux bombes et différents objets.

— *Un navire de guerre français va être envoyé* à Haïti pour demander réparation de l'agression dont le Ministre de France a été l'objet de la part de soldats haïtiens qui, on le sait, ont lancé des pierres contre la voiture dans laquelle il se trouvait.

— Trois soldats français du 150e régiment d'infanterie à Verdun, ont été amenés à Metz par la gendarmerie de Gorze.

Dépouillés de leur uniforme et revêtus d'habits civils sordides, ils ont été sur leur demande, conduits par la gendarmerie à la frontière luxembourgeoise.

— Un bâtiment des usines de produits chimiques Solvay à Sarralbe, a sauté par suite de l'*explosion d'un immense réservoir de benzine.* Un ouvrier a été tué et plusieurs blessés. Les pertes matérielles sont considérables.

Bruxelles, 24 juin. — Contrairement à ce qu'on a annoncé, il n'est nullement question d'un voyage de M. Emile Loubet à Ostende, au mois d'août prochain.

LA GUERRE
russo-japonaise

LA SITUATION

Les dépêches circonstanciées adressées par les généraux Kouropatkine et Sakarof à l'empereur, les 22 et 23 juin, dessinent un double mouvement de la 2e armée japonaise (8e, 9e, 10e divisions) vers Haï-Tcheng et Kaï-Tchéou.

Les Japonais se flattaient évidemment de maîtriser à temps la route de Kaï-Ping à Liao-Ying pour couper la retraite du général Stackelberg.

Celui ci l'aura échappé belle. Le 17 au soir, il arrivait à Yang-ye-Tcheng et le lendemain donnait à ses troupes un repos bien gagné par deux jours de marche succédant à deux jours de combat. Le 20, il était à Kaï-Ping, ou Kouropatkine passait le 1er corps en revue et prononçait quelques-unes de ces paroles comme les généraux russes aiment à en adresser aux troupes, et auxquelles il ne faut attacher d'autre sens que celui de réconforter le soldat.

On n'a pas de détails sur la suite de la marche au nord de Kaï-Ping; mais il est probable qu'en raison de la proximité des Japonais, le 1er corps se sera avancé le 21 par deux colonnes, l'une se portant directement vers Si-Mou-Tchen, l'autre, couverte par la précédente, gagnant Inkéou et Niou-Tchouang par deux marches successives de 25 et de 40 kilomètres.

***

Le *Petit Bleu,* de Bruxelles, fait, d'autre part, cet exposé de la situation militaire :

Des deux armées japonaises qui convergent vers les positions de Stackelberg et de Kouropatkine, l'une, la deuxième, celle que commande *le général Oku et qui va droit devant elle,* le long du chemin de fer, pour attaquer les Russes de front, est arrivée, on l'a vu par une dépêche officielle, à Siung-Yo, à une quarantaine de kilomètres au sud de Kaiping; l'autre, la première, celle qui est détachée de l'armée de Kuroki et qui, venant de l'est par Siu-Yen, s'efforce de tourner Kouropatkine au nord, est déjà, d'après les dépêches russes elles-mêmes, arrivée à Yen-tai, au nord-est de Kaiping et à l'est de Tachikiao.

Pour arriver là, les Japonais ont-ils déjà eu à livrer le grand combat à fond dont on parle depuis plusieurs jours? Non, affirment les dépêches russes, et il faut les croire, puisque les *dépêches officielles japonaises qui ont annoncé* l'occupation de Fung-Yo ne font mention d'aucune sanglante rencontre. Donc, les généraux Stackelberg et Kouropatkine ont apparemment reculé, après quelques simples engagements d'avant-garde, de Kaiping sur Tachikiao, pour reculer *bientôt encore sur la route d'Haïcheng* à Liao-Yang. Il faut les en féliciter. Aux environs de Kaiping, ils auraient eu un troisième ennemi sur le dos, c'est à dire une partie de l'escadre de l'amiral Togo les bombardant des bords du golfe de Liao-Tung. A partir de Tachikiao, leur ligne de marche et de concentration (le chemin de fer) s'éloigne de plus en plus de la mer : ils y seront hors de portée des canons des *bâtiments de guerre ennemis.*

S'ils réussissent à atteindre Haïcheng et à échapper jusque là à la tentative de mouvement enveloppant des Nippons, ils pourront y accepter le combat avec des chances bien plus grandes de repousser l'assaillant, d'autant qu'ils se trouveront beaucoup plus près de Liao-Yang, leur quartier général, leur « réservoir » de renforts. Sans compter que les premières pluies de la saison, *détrempant et défonçant les routes,* sont capables de rendre l'attaque plus pénible et de gêner notablement les mouvements de l'artillerie japonaise : l'arme supérieure de l'ennemi. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Mais l'intérêt de l'action se double maintenant d'un nouvel élément. Il y a sur l'extrême gauche de Kouropatkine, au sud-est, un second champ de bataille tout à fait distinct du premier : c'est celui qui est compris entre Saïmaki et Feng-Hoang-Cheng : la ligne d'opérations quittée par une grande partie de l'armée de Kuroki qui est allée renforcer Oku, sur la route de Kaiping-Haïcheng. Visiblement, Kouropatkine profite de l'affaiblissement de cette extrême droite de l'ar*mée japonaise pour prendre l'offensive contre* elle, tandis qu'il se maintient lui-même, de l'autre côté, sur la défensive.

Les troupes qu'il avait envoyées l'autre jour pour réoccuper Saïmaki, après la retraite de Kuroki, *ont marché en avant à grands pas,* et sont en train de culbuter les Japonais. Il n'y a pas de doute à cet égard. Car la nouvelle nous vient de source anglo-japonaise, du quartier général de Feng-Hoang-Cheng, par les correspondants de journaux anglais attachés à cette partie de l'armée nippone. Ils parlent de deux combats livrés par les Russes, l'un à Chi-Ton-Cheng, l'autre à Hsuelichan, où les Japonais, en *nombre inférieur,* ont été obligés de rétrograder dans la direction de Feng-Hoang-Cheng, après avoir essuyé des pertes assez sérieuses. Sans doute ne s'agit-il pas de grandes batailles, mais de combats entre quelques milliers d'hommes, bien que, naturellement, les japonophiles anglais atténuent plutôt les faits au lieu de les exagérer. Ils peuvent, cependant, offrir de l'importance et influer assez notablement sur les événements *militaires dans l'est, c'est-à-dire sur la ligne de* Kaiping-Haïcheng.

Si les troupes laissées par Kuroki à Feng-Hoang-Cheng sont serrées de si près, le général Kuroki pourrait bien être obligé d'affaiblir, pour les renforcer, le corps d'armée qu'il dirige, dans l'ouest, contre Kouropatkine, qui reprendrait ainsi l'avantage numérique. Et même, en cas d'échec écrasant, les Nippons à Feng-Hoang-Cheng, leurs vainqueurs russes pourraient tourner vers Siu-Yen et Kantsa, menacer les derrières du corps d'armée de Curoki, et compromettre ainsi toute l'action engagée contre le généralissime moscovite.

A ce point de vue, le mouvement russe sur *Feng-Hoang-Cheng* est un mouvement très habile, où se manifeste pour la première fois, le génie stratégique de *Kouropatkine,* appliqué jusqu'ici à la tâche ingrate de la défensive et de la retraite. En tout état de cause, deux parties se jouent actuellement et parallèlement sur la plus grande largeur du sud de la Mandchourie; et leur issue, qu'on attendra avec la plus vive impatience, aura, quelle qu'elle soit, des conséquences de haute portée.

Autour de Port-Arthur

Un correspondant du *Times* télégraphie de Séoul que la principale escadre japonaise n'ayant plus à remplir un rôle aussi important qu'auparavant devant Port-Arthur, l'amiral Togo profite de son inactivité pour faire effectuer des réparations à bord de ses navires, dont plusieurs se trouvent dans les chantiers du Japon.

La retraite des Russes

Tokio, 24 juin. — Les Russes qui avaient attaqué mardi Aiyangpienmen ont dû se retirer dans la direction de Shintailing, perdant 5 tués et 20 blessés. Les pertes des Japonais ne sont pas indiquées.

Les Salons de 1904

Aux Artistes Français

(Neuvième article)

Ce sont deux toiles d'ordre tout à fait élevé que celles de M. Ernest Desurmont : *Bruges la Morte* et *Bruges Vivante.* Desurmont est bien un de ces peintres de forte race que produisent nos vieux pays du Nord. Il a la vision aiguë et le pinceau solide : il ne voit pas seulement, il sait voir et il sait rendre. Ses deux vues de l'antique cité flamande sont d'une pâte solide et, surtout, il y circule l'air, vraiment l'air du jour où les sujets y ont été saisis, *en pleine action.*

Le contraste des personnages vêtus du grand *manteau noir d'hiver,* avec *le vieux pont,* les chaussées, les toits couverts de neige, est exprimé avec une indéniable sincérité dans *Bruges la Morte.* Et ces vieilles maisons tristes sous l'atmosphère hivernale revêtent soudain un air de gaîté, sous la coulée de soleil qui les dore, dans *Bruges vivante.*

Ce qui surtout me séduit dans ces deux panneaux, en dehors de la grande justesse des mouvements, de l'exacte représentation matérielle des choses, c'est l'exacte sensation de la *lumière, sensation* que le peintre sait vous communiquer, et qui fait que l'on a froid devant l'une, que l'on se sent réconforté devant l'autre.

Il est bien des artistes plus haut placés jusqu'alors, plus connus, qui ne sont point arrivés à nous donner cette impression.

Dans une note plus intime, Delannoy nous offre une *Scène d'intérieur* qui témoigne des efforts constants de ce jeune artiste, dès maintenant tout à fait maître de sa palette. On ne perçoit pas encore l'espace, et les deux fem*mes occupées aux soins du ménage dans* cet intérieur rustique sont un peu plaquées sur le fond, mais le dessin des figures, leur mouvement sont excellents, la couleur ferme, avec d'heureuses oppositions, et voici Delannoy en passe de devenir un de nos meilleurs peintres d'intimités.

Denneulin, lui, s'en tient à l'observation *humoristique,* un peu caricaturale parfois, mais combien précise! Qu'ils sont portraicturés à *ravir,* ces bons ruraux réunis pour fêter le nouveau chevalier du Mérite agricole! La feinte modestie qui se peint sur les traits de ce dernier est-elle assez démentie par l'attitude qu'il a prise instinctivement : la main passée dans le gilet blanc, à la Bonaparte?

Les toiles de Scalbert sont toujours d'un impeccable dessin et d'un coloris malheureusement conventionnel. C'est d'un précieux professeur de technique scolastique, mais il n'y faut pas chercher autre chose que l'application stricte de principes laborieusement pratiqués.

Chez Bertram, par contre, il y a un vrai tempérament de peintre qui nous fait vibrer avec des sujets arides comme le *Chantier,* parce qu'il a vibré lui-même. Pourtant, il est bien, sur ce coin de chantier, forêt de planches, d'une tonalité monotone. Mais la gamme glauque des eaux du premier plan, et la buée rose qui monte du fond, sont d'une notation si juste, que l'ensemble s'affirme comme la promesse d'un rare talent. Sa *Cour de ferme* ensoleillée, d'une belle franchise d'accent, est un de ces morceaux que l'on voudrait posséder *pour les contempler à loisir.*

Mlle Demanche, dans la gamme émue, un peu romance, mais bien femme — au bon sens du mot — témoigne d'une touche très sûre, mise au service d'une grande délicatesse de sentiment.

J'en rapprocherai les *Feuilles mortes* de Thomessin, dont l'impression est vraiment poignante. Encore un de ces jeunes dont je suis sûr que j'aurai à reparler plus longuement.

Sauvaige, dans son *Soir brumeux, Hollande,* s'est souvenu des vieux maîtres néerlandais, *mais seulement pour se mieux inspirer* des horizons assourdis, aux exquises transparences de ce pays si voisin du nôtre. Le grand calme qui plane sur ces perspectives noyées de brume vous enveloppe et vous pénètre. C'est un des meilleurs paysages que Sauvaige nous ait donnés.

De même Roussel n'a jamais rien peint de plus sérieusement étudié que son *Débarquement de poisson* à Berck. C'est d'une tonalité parfaite.

N'ayant jamais été en Egypte — et je le regrette — je ne puis guère apprécier la *Mare d'Assouan* de M. Noncleroq, qui, sans doute, vaut par des qualités peu contingentes à la peinture. Par contre, je puis constater que dans son intérieur d'église (Sainte-Gudule de Bruxelles) Malière fait preuve d'une méticulosité dans le détail qui ne nuit en rien à l'effet général, et qu'il sait faire frissonner la lumière qui tamise sous les grandes voûtes *froides les vitraux aux riches colorations.*

On m'excusera de ne point trop insister sur les portraits de M. de Winter, qui sont évidemment fouillés d'une main experte, mais vraiment trop monocordes et dépourvus d'accent.

Mais j'applaudis à la finesse malicieuse de Jacquet qui, dans *Deux Intransigeants,* nous montre deux bons électeurs dissertant, évidemment, armés l'un de l'*Aurore,* l'autre de la *Libre-Parole,* sur toutes sortes de grands *problèmes sociaux, — à moins que ce ne soit sur* les séances de la Commission d'enquête au sujet des millions des Chartreux. Les deux masques sont merveilleux d'expression et l'on ne peut que louer le peintre qui les a saisis avec tant de bonheur.

La *Vision,* de M. Bellynck, est une toile tout à fait charmante, d'idée ingénieuse, amusante, et peinte d'une main souple avec de très *heureuses rencontres de tons.*

Quand j'aurai loué aussi comme il convient *Impression parisienne,* de Buret; les toiles pleines de poésie, de M. Bonnefoy; les portraits de MM. Hodebert, Lefebvre, Broux, Duvocelle, Baligant, Clère — ce dernier d'un dessin très serré — les paysages de MM. Chigot, Bocquet, Richet, Mlle Pajot, j'en aurai dit assez, je crois, pour prouver combien l'art a de ressources vives dans notre région.

Et, de fait, sans rien exagérer, les artistes de chez nous sont, certes, de ceux qui rehaussent le niveau de ce Salon que j'ai trouvé si *pauvre dans l'ensemble.*

Et dire qu'on vient d'en inaugurer un troisième. Quand cela finira-t-il!

(A suivre). Lionel MOGUEZ.

POLITIQUE RÉGIONALE

A Iwuy

Adresse au gouvernement

L'adresse suivante a été envoyée au gouvernement :

Le Conseil municipal d'Iwuy adresse l'hommage de son profond respect à M. Emile Loubet, Président de la République. Il présente en même temps à M. Combes toutes ses *félicitations pour sa politique nettement républicaine* et compte sur sa ferme volonté pour réaliser les réformes politiques et sociales attendues par la Démocratie.

Le Maire,
Alfred FONTAINE.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nos représentants. — Voici comment *se sont répartis les votes des sénateurs* du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin sur l'urgence en faveur du projet de loi supprimant l'enseignement congréganiste :

Ont voté pour : MM. Boudenoot, Bouilliez, Depreux, Dubois, Girard, Huguet, Maxime Lecomte, Viseur.

Ont voté contre : MM. Chatteleyn, Claeys.

S'est abstenu : M. Ringot.

Absents par congé : MM. Potié et Trystram.

Le Sénat a adopté par **167** voix contre **110**.

Surveillance de l'asile d'Armentières. — M. le Préfet du Nord a constitué de la manière suivante la Commission de surveillance de l'asile des aliénés d'Armentières : MM. Sculfort, Jules Sirot, Vancauwemberghe, Chas, Desuet, docteur Combemale et Dron.

Le monument patriotique de Calais. — Le Souvenir Français vient de faire ériger un superbe monument dans le parc St Pierre, en bordure du trottoir et en face du futur Hôtel de Ville.

Ce monument de *forme pyramidale,* sur socle carré, avec grands cartouches à bas-reliefs en bronze, a treize mètres environ de hauteur. *Trois gradins* l'entourent à sa base, avec, aux angles, des palmes et couronnes en pierre d'Euville. Une grande figure assise, casquée, drapée, tenant une grande épée pointe en terre, personnifie la vaillance des Enfants du Calaisis morts pour la Patrie. Le sommet est couronné par un groupe : le capitaine Dutertre à Sidi-Brahim, debout, le bras droit en écharpe, criant aux derniers survivants et défenseurs du marabout de Sidi-*Brahim : ne vous rendez pas, défendez-vous* jusqu'à la mort. Une jeune figure ailée, sorte de Génie militaire, tresse une couronne à Dutertre et termine le monument. Les deux bas-reliefs du socle en bronze, le Devoir et Humanité, une Scène militaire et un Episode maritime, donnent une bonne note à l'ensemble.

Une belle fête se prépare à Calais pour le 3 juillet prochain, que le ministre de la guerre doit présider, dit-on. Les invitations sont déjà lancées, des trains de plaisir seront mis en marche sur Calais par la Compagnie du Nord, *car l'inauguration officielle* correspond avec les fêtes annuelles.

M. D. Ghesquier, architecte à Lille, auteur de ce monument, a droit à toutes nos félicitations et à la reconnaissance des Calaisiens qui admirent son œuvre dans toutes ses parties. Les travaux en sont actuellement terminés et les ouvriers marbriers, Lillois aussi, y donnent le dernier coup de grattoir.

Dernière Heure

PARIS

A l'Officiel

M. Maire est nommé avoué près du tribunal de 1re instance de Dunkerque en remplacement de M. Volboudt.

PARIS

Dans l'armée

Par décret du Ministre de la guerre, ont été nommés à la 1re classe de leur grade :

Les capitaines Varrasse du 2e bataillon à Maubeuge; Boures, 1er bataillon à Boulogne-sur-Mer; Bruché, commandant la 5e compagnie d'ouvriers.

PARIS

Décorations académiques

L'Officiel publie ce matin :

Sont nommés Officiers de l'Instruction publique :

MM. Berneuil, inspecteur de l'enseignement primaire à Avesnes — Caudrelier, directeur d'école publique à Lille — Delsarte, directeur d'école publique à Lille — Lepau, directeur d'école publique à Lomme — Lesnes, directeur de l'école supérieure de garçons, à Lille — Mathieu, directeur d'école publique à Croix — Mayeur, directeur d'école publique à Carvin — Ponche, directeur d'école publique à Calais — Théry, directeur d'école publique à *Dunkerque* — Mlle Walleraud, directrice d'école publique à Valenciennes.

Sont nommés officiers d'Académie :

M. Hecht, professeur à l'Ecole primaire de Lille — Mlle Anscutter, directrice à l'école maternelle de Denain — M. Bavière, professeur à l'école primaire d'Hénin-Liétard — M. Gadvelle, directeur d'école publique à Lille — M. Sorriana, directeur d'école publique à Boulogne-sur-Mer.

M. Vital, professeur à l'Ecole primaire de Lille — M. Lebas, directeur de l'école publique de Caudry — M. Lerat, directeur de l'école publique à Roubaix — Mme Compain, professeur à Roubaix — Mlle Delcour, professeur à Dunkerque.

M. Devoisin, professeur à Denain — M. Fiatte, directeur d'école publique à *Tourcoing* — Mlle Fichelle, professeur à l'école primaire de Lille — Mlle Fockeu, directrice d'école publique à Lille — Mme Plauzoles, professeur à Lille.

MODANE

Le million des Chartreux

M. Pichat, député de l'Isère, est passé cet après-midi en gare de Modane, se rendant à Pignerol auprès des Chartreux.

CHICAGO

Devant Port-Arthur

Le *Chicago-Daily-News* publie une dépêche de son correspondant disant que les Japonais ont fait le 22 une reconnaissance à l'entrée de Port-Arthur.

L'escadre a été fortement engagée avec le fort, mais elle n'aurait pas subi d'avaries. Il est probable que cette reconnaissance a été le signal d'une attaque par terre, car immédiatement après le bruit du canon a été entendu de Port-Arthur et a duré jusqu'à la nuit.

TIN-TSEN

Le raid de l'escadre Russe

L'escadre de Vladivostok, à son retour au port a déclaré avoir coulé vingt navires pendant sa croisière dans le détroit de Corée.

SAINT-PÉTERSBOURG

Les Japonais arrêtés

Le général Sakharoff télégraphie à la date du 23 que les avant-postes japonais à six verstes au Nord de Seni-Outchen, ont échoué dans leur tentative de forcer par le flan la ligne des avant-postes russes.

L'ennemi a repris sa marche en avant dans la direction du Nord.

Les avant-postes russes ont arrêté le mouvement des Japonais sur la route de Siou-Yen à Hai-Tcheng.

Il n'y a rien de nouveau autour de Feng-Hoang-Tcheng, sauf les fortifications élevées par l'ennemi à Kahabaline.

SAINT-PÉTERSBOURG

L'escadre de Vladivostok

Un télégramme de Vladivostok annonce que le *Bogater* est réparé, et qu'il va prendre son rang dans l'escadre.

TANGER

Mise en liberté de M. Perdicaris

Un courrier qui vient d'arriver ici déclare que M. Perdicaris a été remis en liberté et qu'il arrivera à Tanger dans quelques heures.

ROUBAIX

Ligue des Droits de l'Homme. — L'assemblée générale de la Ligue aura lieu lundi 27 courant dans la grande salle Narcisse Leplat, rue de Sébastopol, à 8 h. 1/2 du soir. Les ligueurs sont priés de ne pas manquer à cette réunion qui sera des plus intéressantes.

Voici d'ailleurs l'ordre du jour :

1° Lecture du procès verbal de la dernière séance — 2° Examen des affaires Fillière, Salomé et Vanneck — 3° Compte-rendu financier, situation de la ligue — 4° Conférence par M. Merchier, juge de paix de Tourcoing. Sujet : les lois solidaristes.

La présence à l'assemblée du sympathique M. Merchier engagera certainement tous nos amis à venir l'applaudir.

Les concours de fin d'année au Conservatoire de Musique. — Voici dans quel ordre auront lieu les concours de fin d'année du Conservatoire de musique :

Mercredi 5 juillet, à onze heures du matin : Deuxième classe et classes préparatoires de solfège (demoiselles) — Mardi 5 juillet, à sept heures et demie du soir : Deuxième classe de solfège adultes et solfège des chanteurs — Mercredi 6 juillet, à cinq heures : Solfège (garçons) — Jeudi 7 juillet, à sept heures et demie du soir : Première classe de solfège (adultes) — Samedi 9 juillet, à deux heures du soir : Première classe de solfège (demoiselles)— Mardi 12 juillet, à deux heures : Chant (demoiselles); à trois heures : Deuxièmes classes de piano - Mercredi 13 juillet à neuf heures du matin : Première et deuxième classes de violon; à onze heures et demie du matin : Piano (hommes) — Mercredi 13 juillet, à sept heures et demie du soir : Contrebasses à cordes, violoncelles, hautbois et basson, chant (hommes) — Vendredi 15 juillet, à dix heures du matin : Instruments à anches, flûte — Vendredi 15 juillet, à deux heures : Premières classes de piano (demoiselles) — Samedi 16 juillet, à sept heures et demie du soir : Piston et trompette, cor, trombone, saxhorn — Dimanche 17 juillet, à sept heures du matin : Classe d'harmonie.

N. B. — Les épreuves de théorie et de dictée auront lieu dans les classes les jours suivants : *Solfège (demoiselles) : Classes préparatoires,* samedi 2 juillet, 1re classe, à 11 h. 1/2; 2e classe, id. à midi et à midi et demi; — Solfège (garçons) : 2e cl., mercredi 29 juin, à cinq heures et demie; 1re cl., mercredi 29 juin, à six heures; — Solfège (adultes) : 2e classe, samedi 2 juillet, à sept heures et demie; classe dite des chanteurs, samedi 2 juillet, à huit heures; 1re classe, lundi 4 juillet, à sept heures et demie.

Les élèves sont tenus d'assister au concours, sous peine de radiation et sont prévenus qu'ils perdront leur droit de concourir, s'ils ne sont pas présents à l'appel de leur nom. La distribution des prix est fixée au dimanche 24 juillet, à onze et demie du matin. La rentrée des classes aura lieu le lundi 3 octobre.

L'incident de la Grande-Place. — A propos de l'incident de mardi, et de la polémique qu'il soulève, nous recevons la réponse suivante de M. Delcour :

Roubaix, le 24 juin 1904.

Monsieur le Rédacteur
de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing,*

Justement inquiet des suites possibles de ses provocations, mon agresseur de mardi vous a envoyé une lettre qui n'a de lui que son nom bien en français, où il cherche à se poser en champion des cyclistes qui n'ont pas pu se trouver offensés d'une observation faite sur le ton de la conversation ordinaire, et que Schiettecatte n'a pu entendre qu'en épiant mes paroles.

Je ne chercherai pas à relever dans son épître les insinuations qui sentent le Noyelle d'une lieue, je me bornerai à constater que Schiettecatte y est surtout préoccupé de renier ses amis Moulard et Vancauvenberghe (encore un nom français) malgré que ceux-ci lui aient rendu un réel service.

Je rappellerai simplement un fait qui suffira aux gens de bonne foi, et que la haine politique n'aveugle pas.

Le jour de la réunion de la Ligue Républicaine Démocratique, où M. Le Foyer a pris la parole, Schiettecatte s'est introduit parmi nous, et je l'ai remarqué à plusieurs reprises me désignant du doigt à un groupe d'individus; à la sortie de la réunion, je le revis encore en ville faisant le même manège.

Je ne fus donc pas trop surpris de le voir tourner autour de moi mardi soir, dressant l'oreille *et me serrant de près, cependant qu'un groupe de* ses amis m'entourait progressivement.

Mais ce qui est plus probant encore, c'est que les individus à qui Schiettecatte m'avait si soigneusement désigné, il y a plusieurs mois, m'ont attaqué — en nombre — huit jours après les élections, dans un endroit désert, où je me promenais accompagné de ma jeune femme souffrante.

Je ne dus qu'à mon attitude énergique à ne pas être assommé, et mes braves agresseurs s'enfuirent dès qu'il vint du monde, ils ne firent qu'une seule victime, ma femme, que ce trop d'émotion a terrassée pour quelques semaines.